

CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE

11 avenue Elisée Cusenier

25084 BESANCON CEDEX 9

RAPPORT DE GESTION

31 / 12 / 2017

I- L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER EN 2017

1. Environnement macroéconomique

L'économie mondiale achève en 2017 sa huitième année d'expansion sur des bases solides, affichant une croissance annuelle de 3,7 % au troisième trimestre, la plus forte sur un an.

Désormais l'accélération de l'activité mondiale prend appui à la fois sur la dynamique des économies développées et sur l'amélioration de la conjoncture dans les économies émergentes.

En effet, si les premières ont encore profité de la hausse de la masse salariale et du faible niveau des taux d'intérêt réels (comme c'était déjà le cas en 2016), ces dernières ont bénéficié de la stabilisation de leurs devises, d'une forte désinflation et de l'assouplissement des conditions monétaires.

Le commerce mondial a également connu une certaine renaissance, alors qu'il a été porté jusqu'au printemps par un stimulus de la Chine, la demande domestique dans les économies développées et les émergents hors Asie a ensuite pris le relais.

Le retour de l'inflation dans les pays développés a été principalement lié à l'effet pétrole avec le rebond de près de 20 % des cours du Brent en moyenne sur un an en raison du rééquilibrage offre/demande et des développements géopolitiques (Moyen-Orient, Venezuela).

Au-delà, l'accélération de l'inflation sous-jacente a été plutôt modeste, compte tenu des tensions sur les marchés du travail. Cette faiblesse des pressions domestiques sur les prix s'explique par une hausse modérée des salaires et des anticipations d'inflation basses, auxquels s'ajoutent des effets de hausse du taux de participation des séniors à l'emploi.

Par ailleurs, des pressions inflationnistes sur les prix mondiaux de production (liées à la hausse des cours des matières premières et des coûts de travail en Chine) ont été contenues par la politique des prix des entreprises avec un « pricing power » faible.

Au final, l'inflation est passée de 1,6 % en 2016 à 2,0 % en 2017 pour l'ensemble des économies développées.

Au sein de la zone euro, la croissance a accéléré grâce aux exportations et surtout, à une hausse de l'emploi.

Face à la résurgence des pressions inflationnistes la BCE a opté pour un changement très graduel de sa politique accommodante : elle a prolongé à deux reprises son programme d'achats d'actifs (avec toutefois un ralentissement du rythme des achats). La première décision a été prise en décembre 2016 pour fin T1 17 avec une extension du QE d'un an et une réduction des montants des achats mensuels de 80 Md€ à 60 Md€. Enfin, en octobre 2017 une nouvelle annonce a été faite pour prolonger le programme de 9 mois et baisser les achats mensuels de 60 Md€ à 30 Md€ à partir de janvier 2018.

Du côté de la politique conventionnelle aucun changement n'a été présagé au moins jusqu'à la fin du QE : la BCE laisse ses taux inchangés à 0 % pour le repo ; 0,25 % pour la facilité marginale et -0,40 % pour la facilité de dépôt.

Globalement, les marchés obligataires sont restés bien protégés par le comportement des banques centrales, la zone euro a connu par ailleurs une contraction des spread souverains.

En France, les indicateurs conjoncturels avancés confirment l'enclenchement d'un cercle plus vertueux pour la croissance qui devrait atteindre 1.9 % en 2017 en forte progression sur 2016 (1.1 %).

Les chefs d'entreprise sont de plus en plus nombreux à signaler la présence de goulots de production. Ainsi, l'amélioration des marges et des profits, combinée à une hausse du taux d'utilisation des capacités de production stimulent l'investissement des entreprises qui est resté très dynamique (+4.3 % après +3,6 % en 2016) malgré la fin de la mesure de suramortissement fin avril.

La consommation des ménages perd en vigueur en 2017 (+1,2 %), après une année 2016 très dynamique (+2,1 %). La baisse de la consommation en énergie en lien avec des températures élevées expliquent en grande partie ce freinage. Par ailleurs, les gains de pouvoir d'achat se sont légèrement effrités (+1,6 %, après +1,8 %), et le taux d'épargne est un peu remonté (+0,3 point, à 14,3 %).

Le taux de chômage a entamé un mouvement de décrue depuis la mi-2015. Sur un an il est en recul de 0,6 point, la tendance semble enclenchée mais le mouvement est lent, d'autant que certaines mesures ne joueront plus en 2018 (baisse des contrats aidés et fin de la mesure de prime à l'embauche dans les PME). Il n'en reste pas moins que le rythme des créations connaît un douzième trimestre consécutif de hausse particulièrement marquée dans le secteur tertiaire, et en particulier dans l'intérim.

En dépit des politiques mises en place depuis 2014 afin d'endiguer le déficit structurel de compétitivité (prix et qualité) de l'économie française, les exportations progressent à un rythme inférieur à celui de la demande mondiale.

2. Bilan Franche-Comté 2017

L'activité économique régionale a connu une belle progression grâce à une demande adressée aux entreprises industrielles et de services jugée dynamique. Le recul marqué de la demande d'emploi a bénéficié à l'ensemble des classes d'âge. Un point négatif persiste, la montée du chômage de longue durée.

L'activité industrielle a été conforme aux attentes des chefs d'entreprises, illustrée par une progression de la production et des flux de commandes jugés dynamiques. Les prix des matières premières ont poursuivi leur augmentation. Ceux des produits finis ont fait de même, mais à un rythme moins élevé. Les stocks ont été réapprovisionnés et sont désormais à l'équilibre.

Les multiples débouchés industriels des entreprises locales ont permis d'amortir les crises. Elles ont bénéficié à plein de la croissance des marchés, en particulier dans l'automobile, l'aéronautique et le médical. Un bémol : les difficultés de la filière horlogerie.

La sous-traitance en direction de la Suisse a été naturellement affectée par la mutation horlogère en cours. Mais les efforts de diversification, en particulier dans la maroquinerie de luxe ou la joaillerie, ont porté leurs fruits et permettent aux savoir-faire locaux non seulement de perdurer mais de se développer et d'innover.

Dans le haut Doubs, le développement qualitatif de l'offre dans le commerce, facteur d'attractivité, a compensé la baisse du Franc Suisse qui, pourtant, affecte le pouvoir d'achat des frontaliers et des clients suisses.

L'activité a globalement augmenté dans le secteur des services. A court terme, elle devrait même être dynamique dans les transports et la restauration. Seul l'hébergement envisage un ralentissement de l'activité.

La détente observée sur le marché du travail a suscité un repli marqué de la demande d'emploi de catégorie A (- 4 %), une baisse nettement plus forte que celle enregistrée au niveau national (- 2,4 %). Sur un an, l'amélioration s'est confirmée avec un recul du nombre d'inscrits de 3,1 % alors qu'il était stable au niveau national.

L'industrie automobile a donné la cadence d'une reprise économique qui a progressivement rejailli sur les entreprises sous-traitantes et se répand désormais à tous les secteurs d'activité

L'amélioration sur le marché immobilier s'est caractérisée par un nombre de permis de construire autorisés en forte augmentation.

Enfin, le nombre des défaillances d'entreprises a pour sa part connu une diminution.

3. Perspectives Franche-Comté 2018

Les entrepreneurs de la région affirment un net regain de confiance. À l'horizon des deux prochaines années, 73 % tablent sur la réussite de leur activité et 61 % sur la santé de l'économie régionale. Un « retournement de tendance concernant leur moral » que souligne également, au niveau national, un baromètre des entrepreneurs (Odoxa pour Aviva) réalisé en octobre via internet : « 59 % ont enfin confiance en l'avenir, soit une hausse de 21 % par rapport à 2016 ! ».

Quant à la création d'emplois, un entrepreneur sur deux pense qu'un allègement des charges patronales serait encore la meilleure manière d'encourager les embauches. À condition de trouver des candidats. Sur cent dirigeants questionnés, 64 pointent en effet les difficultés à recruter des salariés répondant aux profils de postes recherchés.

Ce paradoxe, qui renvoie autant à une réforme de l'indemnisation du chômage qu'à une revalorisation des salaires, n'est pas le moindre sujet à résoudre au moment d'accompagner l'élan de la reprise et l'accélération de la croissance. La problématique est récurrente et sonne comme un défi majeur à relever en 2018 par les pouvoirs publics et les branches professionnelles.

Pour l'Insee, l'investissement devrait se poursuivre dans les entreprises en 2018, à un rythme équivalent à 2017.

II- LES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE 2017

1. Le développement commercial

Le Crédit Agricole Franche-Comté s'est donné comme objectif de poursuivre son développement en alliant utilité au territoire et proximité.

Fort de ses valeurs mutualistes, le CAFC continue d'accompagner ses clients dans le cadre de son plan de relation client et a à cœur de soutenir l'économie franc-comtoise.

Dans ce cadre, l'activité commerciale de 2017 a été marquée par une volonté de proactivité envers nos clients en mode multicanal. Afin de répondre aux nouveaux usages clients, le Crédit Agricole Franche-Comté a accéléré sa digitalisation. Ainsi la progression pour l'année 2017 se traduit par :

- ✓ + 6.1 % de contacts commerciaux avec proposition
- ✓ + 51 % de contacts en multicanal

Le réflexe RC 2.0 de la recommandation a prouvé son efficacité d'une manière générale dans le domaine de la conquête de nouveaux clients et sociétaires.

En 2017, la conquête de nouveaux clients a continué son évolution. 23 351 nouveaux clients nous ont rejoints dont 12 655 jeunes. La présence du CAFC lors de la rentrée étudiante, d'évènements jeunes ou encore l'organisation du premier « job dating » ont permis d'accélérer cette dynamique et d'être reconnu comme un acteur incontournable sur ce segment de clientèle.

Le CAFC continue d'accompagner le développement de l'économie franc-comtoise et la création d'entreprises. En effet, l'année 2017 enregistre également une belle performance concernant la conquête sur le marché des professionnels, de l'agriculture et des associations. En effet, 2 326 professionnels, 288 agriculteurs et 793 associations ont confié la gestion de leur entreprise au CAFC.

Les valeurs mutualistes sont également partagées par 12 195 nouveaux sociétaires. Ce qui porte à 225 539 le nombre de clients sociétaires de la caisse régionale.

L'accompagnement des projets clients reste une priorité pour le CAFC. Dans ce cadre, Le montant des réalisations de nouveaux prêts à moyen et long terme s'est établi à un niveau record à 2 Mds€ (1.3 Mds€ pour le seul secteur de l'habitat) portant l'encours de la caisse régionale à 10.2 Mds€ . L'année fut marquée également par un niveau élevé de réaménagements (850M€) dans un contexte de taux toujours historiquement bas.

Les prêts à la consommation sont en nette évolution avec une production de 192 M€ en 2017 et en progression de +7.7 % sur l'année grâce à des offres adaptées et toujours plus innovantes.

A fin novembre 2017, les parts de marché crédits s'établissent à :

- 28,66 % en crédits à la consommation (+1,62 % / M-12)
- 33,51 % en crédits habitat (+0,04 % / M-12)

En épargne, nous enregistrons une progression de notre encours de 2.5 % à 12.3 Mds€ (dont +2.8 % pour la seule collecte bilancielle). La production collecte s'est concentrée sur les plans épargne logement (+6.6 %), sur le livret sociétaire (+12.8 %) ainsi que sur les dépôts à vue (+11,3 %). 115 M€ ont été également collectés sur les livrets A et les comptes sur livrets.

A souligner, les évolutions d'encours des comptes excédents Entreprises, Agris et Pros à hauteur de 92 M€ portant l'encours à 322 M€.

A fin novembre 2017, les parts de marché collecte s'établissent à :

- 30,57 % en total collecte (+0,22 % / M-12)
- 25,22 % pour le total livret (+1,06 % / M-12)
- 28,10 % pour les DAV (+1,34 % / M-12)

Poursuivant l'objectif de devenir l'assureur référent de la région, nous avons accentué le conseil de nos clients dans le domaine de l'assurance. La posture d'assureur du canton continue de s'affirmer avec une progression de près de 8 381 contrats d'assurance dommages particuliers (+5,6 %)

Enfin, nos clients ont continué à s'équiper de services de banque au quotidien avec une forte évolution de nos encours cartes de plus de 13 356 contrats et une nette hausse du nombre de montée en gamme premium (+ 3 080 contrats).

L'année 2017 est l'année de démarrage d'un grand projet pour la caisse régionale, la rénovation du site de Cusenier.

2. Déshérence sur les comptes clients (Loi EKERT)

Parmi nos comptes clients, 14 862 comptes inactifs ont été répertoriés en 2017, pour un montant de 4 307 350,36 €.

215 comptes (enregistrant plus de 10 ans d'inactivité) ont été transférés à la Caisse de Dépôts et Consignation pour un montant total de 315 288,35 €.

3. Gestion et Résultats Financiers (comptes sociaux)

Le Produit Net Bancaire s'établit à 269,4 M€ contre 269,8 M€ en 2016.

Le PNB d'activité ressort à 235,2 M€ en recul de 3.2%. En dépit d'une diminution sensible du coût des ressources, la composante marge d'intermédiation globale à 115.5 M€ est en baisse de 6.2% sous l'effet des réaménagements des crédits habitat, d'une production nouvelle à taux bas et d'une baisse des commissions internes sur la collecte.

Les commissions clientèle à 96.6 M€ progressent de près de 1 M€ dû à un équipement produit global sur nos nouveaux clients captés lors de rachats de crédits de la concurrence.

Les revenus de portefeuille s'élèvent à 34.8 M€ portés par la progression des dividendes sur les participations groupe et les revenus du portefeuille de placement dans un contexte de marché favorable.

Les charges de fonctionnement de 172.6 M€ intègrent l'effet sur les charges de personnel de la mise en place en 2017 de la rétribution globale. L'aménagement des locaux lié aux travaux de repli a généré 3 M€ de charges supplémentaires.

En résultante, le résultat brut d'exploitation s'affiche à 96.8 M€ (-3.7% vs 2016) et le coefficient à 64.1%.

Après dotation au FRBG pour 14.6 M€, le résultat net de 68.5 M€ progresse légèrement en raison d'une baisse du coût du risque à - 3.4 M€ lié notamment à l'évolution du modèle bâlois de provisionnement sur la clientèle retail et d'un IS en recul à 15.1 M€.

III- LES COMPTES SOCIAUX

Le total du bilan de 12,6 milliards d'€ est en hausse de 4,2 % par rapport à 2016.

1. Actif - (principales évolutions)

- Opérations interbancaires et assimilées à 291,1 M€

Elles sont constituées pour l'essentiel des caisses agences et comptes Banque de France (61,5 M€) mais aussi d'effets publics (OAT et OATi pour 190,9 M€) et de créances sur les établissements de crédit (38,7 M€). A noter la mise en place d'un prêt à terme avec CACIB (21 M€) lors de la mise en place de la 2^{nde} titrisation au cours du 1^{er} semestre 2017.

- Opérations internes au Crédit Agricole à 526 M€

Elles englobent essentiellement les soldes des comptes ouverts auprès des entités du groupe Crédit Agricole SA (+ 56 m€) ainsi que les comptes d'avances internes (+20 m€). A noter cette année la mise en place du Repo pour 72,8 m€ : cash prêté à CA SA en échange de titres HQLA reçus en pension.

- Opérations avec la clientèle à 9 917 M€

Ce poste enregistre les encours de crédit à la clientèle ; il progresse de 335 m€ pour atteindre 10 043 M€, diminués des provisions affectées en couverture des créances douteuses et litigieuses pour 126 M€. Les encours sur crédits progressent sur tous les marchés sauf habitat en chf et agriculture.

- Opérations sur titres

Avec un encours de 816 m€, ce poste augmente de 68,5 m€ : + 22 m€ de titres d'investissement et 46 m€ d'OPCVM.

- Valeurs immobilisées

En augmentation de 3.7 m€ pour atteindre 865,9 m€, les principales évolutions sont les suivantes :

- ✓ Titres de participation (+8,4 m€) :

Augmentations liées : à la souscription de titres de participations CAFS (+6 m€), CAC PME (+2,5 m€), Sacam Avenir (+1 m€) et Sacam Assurances Caution (+1 m€) ; à la cession des titres (Fianet, Santeffi et Pleinchamp) à Sacam Mutualisation entraînant des reprises de provisions.

Les évolutions à la baisse concernent l'écart de conversion sur le titre CAFS (-3 m€) compte tenu de la baisse du cours CHF.

- ✓ Immobilisations : en chute de 4,7 m€ compte tenu de la sortie des immobilisations des sites bisontins de Cusenier et Diderot. En effet, au cours du 2^{ème} semestre 2017, les effectifs initialement basés sur le site de Cusenier ont rejoint des locaux provisoires qu'ils occuperont pendant toute la durée des travaux prévue en 2020.

- Comptes de régularisation et actifs divers

Ce poste s'établit à 278,5 m€ (-0,4 %). Il est composé essentiellement des comptes d'encaissement, de transfert et des produits à recevoir.

Concernant la loi LME (Loi de Modernisation de l'Economie) relative à l'information sur les délais de paiement des clients, l'encours est non significatif et non pertinent au regard de l'activité bancaire de la caisse régionale.

2. Passif - (principales évolutions)

- Opérations interbancaires et assimilées 23 M€:

Ce sont nos dettes vis-à-vis des établissements de crédit. La progression de 19 m€ correspond à la mise en place d'un emprunt de 21 m€ avec CACIB suite à la mise en place de la 2^{nde} STT.

- Opérations internes au Crédit Agricole à 7 245 M€ :

Poste en progression de 5,12 % par rapport à 2016. L'augmentation est une conséquence directe de notre développement commercial et de l'augmentation de nos encours de crédits. Les principales composantes de ce poste sont les suivantes : comptes ordinaires, avances reçues de Crédit Agricole

SA concourant au refinancement de l'activité de crédit et celles reçues en fonction de l'épargne collectée, ainsi que les emprunts en blanc permettant de gérer la liquidité.

- Opérations avec la clientèle à 3 608 M€ :

Les comptes d'épargne à régime spécial progressent de 9 % pour atteindre 33,7 M€.

L'augmentation des comptes créditeurs à vue (2 514 m€ ; + 16 %) s'explique notamment par la baisse des comptes créditeurs à terme (1 060 M€ ; - 17 %) impactée par les fortes tombées d'échéances de DAT à taux progressif.

- Dettes représentées par un titre à 0.3 M€ :

Poste en chute de 99 % suite à l'arrivée à échéance de 2 BMTN émis par la Caisse Régionale.

- Comptes de régularisation et passifs divers à 204 M€ :

Ils se composent des :

- ✓ Autres passifs pour 60 m€.

En application de la loi LME (Loi de Modernisation de l'Economie) concernant l'information sur les délais de paiement, le montant des dettes à l'égard des fournisseurs au 31 décembre 2017 est le suivant :

45 Factures reçues non réglées au 31/12/2017 dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	> 91 jours	Total
Montant total des factures (TTC)	0	1 286 363	25 533	44 884	3 776	1 360 556

- ✓ Comptes de régularisation et d'encaissement pour 144 M€.

- Provisions et dettes subordonnées à 332,6 M€ :

Les provisions pour risques et charges chutent de 20 M€ principalement sur les postes suivants :

- ✓ Reprise de 4,8 M€ sur la provision Epargne Logement pour un stock final de 9,9 m€.
- ✓ Reprise de 10,7 m€ sur la provision non affectée pour un stock final de 84,7 m€.
- ✓ Reprise de 2,5 m€ sur la provision pour gros travaux.

L'arrivée à échéance d'un titre subordonné radian (25 m€) explique la diminution de ce poste, compensée par l'augmentation de l'encours des comptes courants bloqués des Caisses Locales pour 6,9 m€.

- Fonds pour risques bancaires généraux :

Une dotation aux provisions de 14,6 m€ est comptabilisée au titre de l'année 2017.

- Capitaux propres :

Ils sont composés du capital proprement dit, des réserves constituées et du résultat de l'année. Le montant fin 2017 s'élève à 1 226 m€ et enregistre une augmentation de 62,1 m€ soit 5,3 %, expliqué par le résultat de l'année (68,5 M€) minoré des dividendes versés au titre de 2016 pour 6,5 m€.

3. Hors Bilan

- Engagements donnés :

- ✓ Engagements de financement : 905 M€ en baisse de 38 m€.

Malgré une hausse de nos encours sur prêts en 2017 par rapport à 2016 (voir actif), la fin d'année est en léger retrait, et explique en partie la diminution des prêts acceptés et non encore réalisés envers nos clients (-6,4 M€). Les ouvertures de crédit confirmés sont également en retrait de 50 m€. Ces 2 baisses sont compensées par une augmentation de nos engagements envers CA HOME LOAN SFH pour 17,9 m€.

- ✓ Engagements de garantie : 371 m€, en hausse de 23 m€, imputables aux cautions immobilières (19,5 m€) ainsi qu'aux établissements de crédit (+4 m€).

- Engagements reçus :

- ✓ Engagements de financement : 42,3 M€, en baisse de 11 m€ principalement sur les contrats envers Crédit Agricole SA.

- ✓ Engagements de garantie : ils s'élèvent à 3 427 M€ en hausse de 385 m€ soit 12,6 % en lien avec le développement de nos crédits garantis par CAMCA (+279 m€) et engagements interbancaires (+127 m€). Quant aux engagements reçus du réseau, ils sont en baisse de 7 m€, tout comme ceux reçus des administrations publiques (14,7 m€).

4. Compte de Résultat

- Le produit net bancaire :

Il s'établit à 269,4 M€ en baisse de 0,4 M€ par rapport à 2016. Il est composé par :

- ✓ Les produits nets sur intérêts et revenus assimilés s'établissent à 131,8 M€ et diminuent de 4,3 M€ par rapport à 2016. De nombreux réaménagements de crédits tant sur 2016 (854 M€), que 2017 (802 m€) entraînent une baisse des intérêts reçus. D'autre part, les remboursements anticipés sur crédits habitats (442 M€ contre 384 m€ en 2016) ont engendré une perception d'indemnités d'environ 3,8 m€ contre 3,6 M€ en 2016. Les soultes de restructurations de nos propres avances (6,8 M€ en 2017 pour 8 M€ en 2016) concourent à un fléchissement important de ce poste.

- ✓ Le produit net des commissions pour un montant de 99,4 M€ est en baisse de 4,4 M€ par rapport à 2016, en raison notamment de la baisse importante de la marge sur les commissions nettes de collecte et de liquidité.

- ✓ Les revenus des titres à revenu variable s'élèvent à 26 M€ et augmentent de 5,8 M€. Ils se composent de l'acompte sur dividendes de la S.A.S La Boétie (17,8 M€), des dividendes des SACAM (4,9 M€), de CAFS (1,5 M€) et divers dividendes sur titres de participation.

- ✓ Les gains sur opérations du portefeuille de négociation restent stables à 4,2 M€ (4,5 m€ en 2016).

✓ Les gains sur opérations de portefeuille de placement s'établissent à 5 M€ en hausse de 4 m€, s'expliquent par une prise de plus-value sur OPCVM complétée par des reprises de provisions sur titres.

- Les charges de fonctionnement nettes :

Elles s'établissent à 172,6 M€ en hausse 2 %.

✓ Les charges de personnel progressent de 4,4 m€ pour s'établir à 97,3 m€ compte tenu de la mise en place de la rétribution globale au 1^{er} janvier 2017.

✓ Les taxes et contributions réglementaires s'élèvent à 7,1 M€ pour 8,1 M€ en 2016.

✓ Les autres frais administratifs s'établissent à 60,1 M€ contre 59,6 M€ en 2016.

✓ Les dotations aux amortissements des immobilisations s'élèvent à 8,1 M€ pour 8,6 M€ en 2016.

- Le résultat brut d'exploitation :

Au final, le résultat brut d'exploitation atteint 96,85 M€ en baisse de 3,69 % par rapport à 2016.

- Le coût du risque :

Il s'établit à -3,4 M€ contre -1,5 M€ en 2016,

Le taux des créances douteuses et litigieuses par rapport à l'encours total des crédits est stable à 2.42 %.

Le coût du risque sur les provisions non affectées baisse de 10,7 M€, la provision pour risque opérationnel baisse de 1 M€ compte tenu de l'actualisation des 3 provisions thématiques créées en 2014 (fraude, défaut de conseil et réglementaire).

- Les autres postes concourant à la détermination du résultat net sont :

✓ Le résultat net sur actifs immobilisés pour -1,9 M€ principalement dû à des reprises de provisions sur titres suite à cession.

✓ La charge fiscale pour 15,1 M€.

✓ La dotation au FRBG pour un montant de 14,6 M€.

- Le résultat net :

Le résultat net de 68,5 M€ croît d'1 m€ par rapport à 2016, le Résultat Brut d'Exploitation baisse de 3,7 M€ compte tenu de l'augmentation des charges de fonctionnement nettes pour 3,7 M€, le PNB restant stable. Le Coût du Risque génère un produit en hausse de 1,8 M€, l'IS de 13 M€ ; en revanche le FRBG progresse de 8,3 M€.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quarter du Code général des impôts, nous vous informons que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code s'élèvent à un montant global de 77 715 €.

5. Proposition d'affectation 2017 et distributions opérées au cours des trois exercices précédents

✓ Proposition d'affectation 2017 (versement en 2018)

✓ Distribution à un taux égal à 2.945 %

	INTERETS AUX PARTS SOCIALES	Eligibles à l'abattement	Non éligibles à l'abattement
Versement en 2018 au titre de 2017	1 635 551,98	8,39	1 635 543,15

✓ Distribution unitaire à 3.96 €

	REMUNERATION CCA	Donnant droit à l'abattement de droit commun	Non éligibles à l'abattement
Versement en 2018 au titre de 2017	5 922 512,64	-	-

✓ Distributions opérées au cours des trois exercices précédents

	INTERETS AUX PARTS SOCIALES	Eligibles à l'abattement	Non éligibles à l'abattement
Versement en 2017 au titre de 2016	666 438,84	3,42	666 435,42
Versement en 2016 au titre de 2015	971 889, 98	4,99	971 884,99
Versement en 2015 au titre de 2014	1 049 641,17	5,39	1 049 635,78

	REMUNERATION CCA	Donnant droit à l'abattement de droit commun	Non éligibles à l'abattement
Versement en 2017 au titre de 2016	5 817 821,76	741 570,15	5 076 251,61
Versement en 2016 au titre de 2015	5 832 777,60	743 940,00	5 088 837,60
Versement en 2015 au titre de 2014	5 832 777,60	743 940,00	5 088 837,60

6. Résultats du Crédit Agricole de Franche-Comté au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICES CONCERNES				
	2012	2013	2014	2015	2016
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	77 970	77 970	77 970	77 970	77 970
b) Nombre de Parts Sociales	3 702 438	3 702 438	3 702 438	3 702 438	3 702 438
c) Nombre de CCA	1 495 584	1 495 584	1 495 584	1 495 584	1 495 584
II. Résultat global des opérations effectives					
a) Produit Net Bancaire	280 866	281 739	281 382	269 816	269 408

b) Résultat Brut d'Exploitation	124 845	122 322	119 323	100 504	96 794
c) Impôts sur les bénéfices	36 714	39 085	36 558	28 067	15 113
d) Résultat net de l'Exercice	63 511	67 539	67 584	67 476	68 549
e) Montant des bénéfices distribués	6 840	6 882	6 805	6 484	7 558
III. Personnel					
a) Effectif moyen	1 271	1 298	1 262	1 280	1 271
b) Salaires et traitements	52 020	52 585	53 507	52 752	55 407
c) Charges Sociales	25 317	24 276	25 683	24 531	25 782

IV- LES COMPTES CONSOLIDÉS

1. Principes et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés, intégrant outre la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté, les 45 Caisses Locales, ainsi que nos 3 filiales : Franche-Comté Développement Immobilier (FCDI), Franche-Comté Développement Foncier (FCDF) et Crédit Agricole Franche-Comté Investissement (CAFCI), le FCT Habitat 2015 (intégrée depuis 2015) et le FCT Habitat 2017 créée au cours du 1^{er} semestre 2017 sont présentés en application des normes IFRS.

2. Modalités et incidences de la consolidation

- **Le bilan**

Les principaux retraitements résident dans l'élimination des opérations réciproques entre la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté, les Caisses Locales, Franche-Comté Développement Immobilier, Franche-Comté Développement Foncier et Crédit Agricole Franche-Comté Investissement, à savoir :

DAV et CCB détenus par les Caisses Locales à la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté pour 169,7 M€, plus charges et comptes de régularisation y afférents.

DAV et DAT détenus par Franche-Comté Développement Foncier à la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté pour 7,7 M€ plus charges et comptes de régularisation y afférents.

DAV détenus par Crédit Agricole Franche-Comté Investissement à la Caisse Régionale de Franche-Comté pour 1 M€, plus charges et comptes de régularisation y afférents.

Capital détenu par les Caisses Locales chez la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté soit 55,5 M€, remplacé par celui détenu par les sociétaires chez les Caisses Locales, soit 203 M€.

Capital détenu par la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté chez Franche-Comté Développement Foncier soit 9,4 M€.

Capital détenu par la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté chez Franche-Comté Développement Immobilier soit 1,9 M€.

Capital détenu par la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté chez Crédit Agricole Franche-Comté Investissement soit 5 M€.

Ces opérations nous conduisent à un bilan consolidé de 12 791 M€, très légèrement supérieur au total du bilan social établi à 12 695 M€. Les fonds propres consolidés augmentent de 94 M€ sur l'exercice 2017 pour atterrir à 1 538 M€.

- Le compte de résultat

Les flux financiers réciproques entre la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté, les Caisses Locales, Franche-Comté Développement Immobilier, Franche-Comté Développement Foncier, Crédit Agricole Franche-Comté Investissement et les 2 FCT étant retraités (dividendes, intérêts des DAT, emprunts, commissions d'apporteurs d'affaires, prestations de services ...), on constate :

- ✓ Un PNB de 275,1 M€ contre 269,4 M€ au bilan social,
- ✓ Des charges d'exploitation impactées par celles des Caisses Locales pour 0,9 M€, par celles de Franche-Comté Développement Immobilier pour 3,6 M€, par celles de Crédit Agricole Franche-Comté Investissement pour 0,2 M€ et par celles de Franche-Comté Développement Foncier pour 0,02 M€,
- ✓ Un résultat brut d'exploitation de 98,2 M€ contre 100,2 M€ au bilan social,
- ✓ Un résultat net de 73,4 M€ contre 68,5 M€ au bilan social.

Les principales divergences entre le résultat social (normes françaises) et le résultat consolidé (normes internationales) sont listées ci-dessous :

- ✓ intégration du résultat des Caisses Locales pour 3 M€,
- ✓ intégration du résultat des filiales FCDI, FCDF, CAFCI (0,8 M€),
- ✓ intégration du résultat des 2 Sociétés Technique de Titrisation (~ 0,4 M€),
- ✓ dotation au FRBG pour 14,6 M€, annulée dans les comptes consolidés IFRS,
- ✓ prise en compte de l'impôt différé (-10,8 M€), très impactant cette année compte tenu du changement futur du taux d'IS à 25,83 % ainsi que de reprises de provisions non déductibles.
- ✓ élimination des dividendes intra groupe (-1,5 M€),
- ✓ Ecart de valorisation des titres (-0,5 M€).

V- PERSPECTIVES 2018

La poursuite du projet d'entreprise, le développement du village de l'innovation et le déploiement projet client seront les éléments forts de l'année 2018.

Depuis l'ouverture du village de l'innovation, ce sont déjà 10 start'up qui nous ont rejoints et qui bénéficient d'un accompagnement spécifique.

2018 va laisser une place importante au projet client (projet groupe) qui a pour objectif principal de devenir un véritable partenaire pour nos clients et d'accroître notre excellence relationnelle à travers 4 grands marqueurs :

- ✓ Etre la banque du vrai conseil patrimonial
- ✓ Etre la banque qui réinvente de la relation au quotidien
- ✓ Etre la banque partenaire des moments clés
- ✓ Etre la banque qui accompagne les projets clients

La dynamique de conquête sera encore en 2018 un axe fort du développement de la caisse régionale.

Les efforts réalisés les années précédentes en terme de développement de la collecte se poursuivront sur 2018 dans l'optique de continuer à réduire les besoins de refinancement. L'encours de crédits est pour sa part prévu en légère augmentation. Le produit net bancaire devrait connaître une progression en 2018; la remontée progressive des taux, le maintien d'une bonne maîtrise des charges et des risques devant conduire à un résultat assez proche de 2017.

L'objectif d'amplification du modèle mutualiste et coopératif se poursuivra en 2018 avec la réalisation des entretiens mutualistes et dans l'accompagnement d'évènements sur l'ensemble de nos territoires.

Dotée depuis 2013 d'un poste fonctionnel en charge de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, la Caisse Régionale continuera d'organiser sa politique responsable en matière de développement durable.

VI- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 décembre 2017, date de clôture de l'exercice, aucun événement important post-clôture en date d'arrêté des comptes n'est à signaler.

VII- FACTEURS DE RISQUE

Depuis 2015 et conformément à la Directive CRR - CRD IV, publiée le 26 juin 2013, le Conseil d'Administration définit annuellement son niveau d'appétence et de tolérance aux risques. Les indicateurs principaux de solvabilité, de liquidité et de résultat définis font l'objet d'un reporting trimestriel en Conseil d'Administration au travers de la matrice d'appétence et du tableau de bord de suivi des risques. Ils permettent une vision synthétique, régulière et consolidée de l'ensemble des facteurs de risques, appréciés dans le détail par ailleurs.

1. Risque de crédit

a. Organisation de la fonction risques au sein du CAFC

La filière risque du CAFC est organisée autour du Contrôle Permanent et des Risques (service *Contrôle Central des Risques*), dont la mission est d'assurer le suivi et la maîtrise du risque crédit, des Marchés et d'accompagner le réseau dans la gestion des dossiers risqués. Le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques est rattaché directement au Directeur Général, celui-ci a été nommé en novembre 2010 responsable de la « *filiale risques* » conformément à l'arrêté du 19/01/2010 modifiant le règlement CRBF 97-02. L'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne est venu se substituer au Règlement CRBF 97-02 du 21 février 1997. Ce nouvel Arrêté, désormais constitué de 279 articles, reprend les dispositions du Règlement CRBF 97-02 en les modifiant et les complétant en application de l'Ordonnance CRD IV. Les dispositions de cet arrêté sont entrées en vigueur le 6 novembre 2014, à quelques exceptions près.

Ce dispositif fait l'objet de renforcements réguliers dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II », Pilier 1 et Pilier 2.

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposée la Caisse Régionale de Franche-Comté font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

La Caisse Régionale de Franche-Comté a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner à priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques ; et ce dans le cadre global d'une *Politique Crédit* révisée annuellement et validée par le Conseil d'Administration.

Ainsi, pour ces principaux facteurs de risque, il existe un dispositif de limites qui comporte :

✓ des limites globales, des règles de division des risques, d'engagements par filière, par facteur de risque de marché, etc., formalisées dans la Politique Crédit. Ces limites, établies en valeur absolue ou en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de la Caisse Régionale de Franche-Comté, ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant.

✓ des limites opérationnelles (*contreparties / groupe de contreparties*) accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (*double lecture et double signature*) lorsqu'elles atteignent des montants ou une classification (*note Bâle II*) le justifiant.

La Caisse Régionale de Franche-Comté mesure ses risques de manière exhaustive et précise en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (*bilan, hors-bilan*) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « *stress tests* », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Le Traitement du Risque né est réalisé par un service dédié, rattaché à la Direction Finances Engagement Recouvrement. Sa mission est d'assurer le recouvrement des créances impayées.

b. Contrôle Permanent et des Risques (service *Contrôle Central des Risques*)

Le service *Contrôle Central des Risques* coordonne le suivi du risque crédit et le pilotage de cette activité au sein de la Caisse Régionale, il anime les différentes instances et Comités ou Commissions de suivi des risques, tels que :

✓ La *Commission de suivi des Risques* bimensuelle (CORISK), créée au 2nd semestre 2008 qui examine l'évolution des différents indicateurs risques (Taux de défaut et encours sensibles) au travers d'une analyse macro, ainsi qu'une sélection de dossiers en anomalies examinés avec les différents interlocuteurs. Deux DSC (*Directeur de Secteur Commercial*) participent par roulement à cette commission accompagnés de leur Responsable de Pôle Pro-Agré et éventuellement de Responsables de point de vente.

✓ Le *Comité Animation Risques* créé en 2010 qui se réunit tous les 15 jours en présence du Comité de Direction (mêmes participants) aborde des sujets d'actualité ou formule des alertes.

✓ Le *Comité Bâle III* qui se réunit à périodicité trimestrielle et où sont examinés le tableau de bord risques / Bâle II et évolutions des indicateurs, des analyses de fond sur l'évolution des risques

où nos expositions, le suivi de la notation sur le *Corporate* (Segment Entreprises, Collectivités Publiques et Promotion Immobilière).

✓ Les *Revue de portefeuilles* qui concernent l'ensemble des marchés (*Promotion Immobilière, Associations, Agriculture...*), des réseaux et le service du recouvrement. Sur l'année 2017, le service Contrôle Central des Risques a participé à une revue de portefeuille complète ciblée sur le marché de la promotion immobilière. Il a aussi participé à plusieurs revues de portefeuilles de créances gérées par le service du recouvrement.

✓ Le *Comité Affaires Spéciales*, à périodicité mensuelle, qui examine les dossiers les plus sensibles. Elle est l'instance de validation des entrées et sorties en Défaut à dire d'expert, ainsi que des niveaux de provisionnement à appliquer en fonction du risque supporté et de la perte finale attendue. Chaque trimestre, elle consiste en une commission de provisionnement sous la présidence du Directeur concerné en vue de l'arrêté des comptes.

Enfin, le service *Contrôle Central des Risques* assure la réalisation des contrôles de second degré, afin de veiller au respect de la Politique Crédit, du process d'octroi et des limites fixées.

c. Les Marchés

En 2017, l'ensemble des marchés *Retail* (Professionnels, Agriculteurs, Particuliers et Associations) et *Corporate* (Entreprises, Collectivités Publiques et Promotion Immobilière) ont participé aux CORISK bimensuelles par la présentation des dossiers relevant de leurs marchés respectifs et par la prise en charge du suivi à réaliser dans le cadre des actions/décisions émises en séance.

A partir des outils de pilotage fournis par le service Contrôle Central des Risques, ils suivent les indicateurs risques relatifs à leur marché et interviennent en cas de besoin auprès du réseau en concertation avec la Direction Des Réseaux et la Direction Finances Engagement et Recouvrement. Ainsi, ils sont amenés à apporter leur soutien technique et leur expertise aux réseaux sur les dossiers des clients Professionnels et Agriculteurs, ils collaborent également à l'analyse et à la définition des actions nécessaires au traitement du risque.

Par ailleurs, conformément au Plan de contrôles de la Caisse Régionale, les différentes Directions assurent des contrôles de second degré premier niveau afin de vérifier l'application de la Politique Crédit et du process d'octroi prédéfini.

En fonction de l'évolution des risques sur leur marché et du résultat de leurs contrôles, la Direction Finances Engagement et Recouvrement adapte la Politique Crédit et les règles de délégation, en concertation avec le responsable de la filière risque de la Caisse Régionale et des Directeurs de marchés concernés.

d. Service du recouvrement

Le service Traitement du Risque prend en gestion les dossiers risqués présentant un retard de plus de 60 jours. Ce transfert s'opère informatiquement et de manière automatique dans le portefeuille des chargés recouvrement amiable.

L'agence du client peut demander une dérogation à ce transfert automatique sous réserves de justifier d'un motif pertinent.

Avant l'expiration de ce délai, l'agence peut décider à tout moment de transférer les dossiers pour lesquels elle n'escompte pas de régularisation par la voie commerciale.

Les dossiers sans garantie et sans flux financiers inférieurs à 10 000 € sont adressés à des sociétés de recouvrement externes après une mise en demeure infructueuse adressée au client.

Les autres dossiers, sont confiés à des chargés de recouvrement dépendant du service « Recouvrement amiable » ou « Recouvrement Judiciaire ».

L'unité T.D.R. se saisit d'office de tous les dossiers de procédures collectives (sauvegarde, redressement et liquidation judiciaires pour la clientèle professionnelle, de surendettement et rétablissement personnel pour la clientèle des particuliers.

Les dossiers de procédure collective concernant la clientèle des particuliers (*surendettement et rétablissement personnel*) sont gérés par l'unité Surendettement du Recouvrement amiable via un nouveau canal dématérialisé baptisé e-suren.

Les dossiers de procédure collective concernant la clientèle des professionnels (*redressement judiciaire, liquidation judiciaire, rétablissement personnel*) et ceux nécessitant la prise immédiate de titre exécutoire ou la réalisation de garantie, sont adressés à des chargés de recouvrement dépendant du service « Recouvrement judiciaire ».

Les dossiers rattachés à des réseaux dédiés (*marché des entreprises, promotion immobilière...*) et ceux considérés comme sensibles eu égard à la qualité du débiteur, nécessitant un traitement personnalisé, sont adressés à des chargés de recouvrement dépendant du service « Affaires Spéciales ». Ce service intervient aussi en appui technique sur les dossiers de même type en amont de tout impayé, dans le cadre de procédure de médiation, mandat ad' hoc et conciliation.

e. Le dispositif de surveillance des risques

La surveillance des risques s'effectue par :

- le suivi des indicateurs accessibles dans ATOURISK, modules SUIRISK et PILRISK, sous l'intranet Chorale Net,
- les dossiers présentés au Comité Bâle III, notamment avec les indicateurs bâlois,
- le suivi effectué en CORISK sur les indicateurs bâlois également (encours Défaut et Sensible par marché) et les dossiers en anomalie et/ou avec une note Bâle II dégradée,
- le Tableau de bord mensuel adressé à la Direction Générale dans le cadre de l'arrêté des comptes permettant le suivi de nos créances en Défaut, de l'évolution de la perte attendue (EL), du niveau de provision crédit par catégorie (Individuelles, Collectives, Filières), de notre Taux de couverture du risque (couverture du total EL par l'ensemble des provisions crédits), ainsi que le Coût du Risque de la Caisse Régionale,
- l'existence d'une base « filières risques », avec une surveillance d'activités exposées et sensibles au travers de l'évolution des taux de défaillances et de limites fixées,
- l'intégration dans les revues de portefeuille de dossiers sains ou sensibles suite à dégradation de notation.

f. Le dispositif de notation bâlois

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (*ex Commission Bancaire*) a autorisé le Groupe Crédit Agricole et la Caisse Régionale de Franche-Comté à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de la banque de détail et de la banque des entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Ainsi, la Caisse Régionale de Franche-Comté dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque, basés sur des notions de groupe de risques et sur un processus de notation, et couvre les engagements de la banque de Détail (BDD) et ceux de la banque des Entreprises (BDE).

En termes de règle d'affectation de la clientèle, les contreparties jusqu'à 3 M€ de chiffre d'affaires sont affectées à la Banque de Détail ; à partir de ce seuil, la contrepartie (*si isolée*) ou son groupe relève du système de notation de la Banque des Entreprises, sauf exceptions justifiées dans le cadre du contrôle mené par le service Contrôle Central des Risques de la frontière BDD/BDE.

L'usage bâlois de la notation se concrétise dans l'ensemble des procédures de délégation, gestion des paiements hors délégation, d'octroi, de reporting, de surveillance rapprochée des crédits sensibles, d'allocation de fonds propres économiques et de tarification.

Les créances en anomalie de plus de 90 jours sont identifiées au travers d'une notion dite « Défaut » qui donne lieu à un indicateur de risque, le taux de Défaut. A noter que cette gestion du défaut est largement automatisée. Les demandes de mises en Défaut à dire d'expert sont centralisées au service Contrôle Central des Risques et doivent faire l'objet d'une validation en Commission Affaires Spéciales.

Depuis 2015, le Centre de Notation du Grand Est (CNGE) apporte par son expertise à l'ensemble des Caisses Régionales adhérentes une prestation de qualité en matière de notation BDE. Il est à noter que le CNGE peut, à dire d'expert, provoquer la mise en défaut de clients « Corporate » uniquement à partir de la notation.

g. La politique de provision et de couverture des risques

Conformément à l'article 115 de l'Arrêté du 3 novembre 2014 qui indique que « les systèmes de mesures et de gestion des risques de crédit mis en place par les entreprises assujetties permettent, efficacement, de détecter et de gérer les crédits à problème, d'apporter les corrections de valeur adéquates et d'enregistrer des provisions ou des dépréciations de montants appropriés », la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté constitue une provision dès lors qu'il existe une perte probable au titre du risque de crédit.

✓ Typologies de provisions

La Caisse Régionale dispose de trois types de provision :

- Concernant le *provisionnement collectif des dossiers*

Une provision collective est calculée sur la base du portefeuille de créances sensibles au sens « risques », déterminées sur la base des outils Bâle II. La provision correspond à l'*Expected Loss (EL, Perte attendue à maturité)* Bâle II à un an, à laquelle est appliqué un coefficient correcteur, qui, en l'état actuel, allie la prise en compte des pertes attendues à maturité et la probabilité de Défaut du contrat.

- Concernant le *provisionnement spécifique et sectoriel*

Une provision est constituée sur la base d'une méthodologie définie par la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté s'appuyant sur les données fournies par Bâle II et sur notre jugement expérimenté de banquier suite aux analyses menées.

Elle permet de constituer une provision sur des filières identifiées à « risque » dont les encours sont encore considérés comme sains, qui se trouvent en haut ou milieu de cycle économique et pour lesquelles le Crédit Agricole de Franche-Comté entrevoit une dégradation proche ou rapide.

- Concernant le *provisionnement individuel des dossiers en gestion en agence*

Les CDL agences qui relèvent du Marché des Particuliers font l'objet d'un provisionnement d'attente automatique, par typologie de créances, par le logiciel de provisions *Evolan Collection*.

Pour les CDL agences qui relèvent des Marchés des Professionnels, des Agriculteurs et du Marché des Entreprises et des Collectivités Publiques : le provisionnement individualisé prévaut.

Ces dotations font l'objet d'un imprimé intitulé « F.A.R.F. » (*Fiche d'Appréciation du Risque Final*) transmis au service Contrôle Central des Risques pour contrôle et visa, puis adressé par ce dernier au service Traitement du Risque pour saisie de la dotation ou de la reprise dans l'applicatif provision.

A défaut de provisionnement individualisé, un provisionnement d'attente par typologie de créances s'opère de manière automatique dans l'applicatif de provision Evolan Collection.

- **Concernant les dossiers en gestion au Service recouvrement**

Les dossiers transférés au service Traitement du Risque font l'objet, dès leur entrée, d'un provisionnement individualisé selon des règles communes à tous les chargés de recouvrement.

Les chargés de recouvrement complètent la fiche « provision », l'accompagnent des justificatifs de valeur des garanties, puis saisissent la dotation ou la reprise dans l'applicatif informatique de traitement des provisions.

Le service Traitement du Risque n'intervient que sur le composant capital, les intérêts et accessoires étant provisionnés par défaut à 100 % par l'applicatif provision.

Les provisions sont ajustées et actualisées au fil de l'eau au fur et à mesure des événements (*règlements, réalisation des garanties, prise de garanties complémentaires, expertises...*). La vérification de l'adéquation Valeur de garantie / Créance provisions s'effectue à chacun de ces événements.

Tout bien immobilier d'une valeur supposée supérieure à 200 000 € fait l'objet d'une expertise avec descriptif et estimation de sa valeur (*fourchettes basse et haute*). La valeur des biens immobiliers telle qu'elle ressort de l'expertise fait l'objet d'une décote de 10 % chaque année lorsque le bien est inoccupé.

Cette expertise est engagée sans limite de montant lorsque la Caisse Régionale est amenée à fixer un montant de mise à prix dans le cadre d'une procédure de saisie immobilière.

- **Prise de décision et suivi des dossiers**

En accord avec les règles de délégations internes, la décision de procéder à une dotation ou une reprise de provision sur créance est du ressort du gestionnaire (chargé d'affaires du Marché concerné, ou chargé de recouvrement).

Toute décision prise par le marché concerné doit être dûment motivée et justifiée au moyen d'une Fiche d'Appréciation du Risque Final « FARF » complétée par le gestionnaire, puis transmise au service Contrôle Central des Risques pour contrôle et visa, puis adressée au service Traitement du Risque pour saisie.

Le montant de la provision individuelle sur les dossiers gérés au recouvrement est déterminé par l'application des règles internes de calcul de la valeur des garanties et de la recouvrabilité de la créance en défaut. Cette analyse est retranscrite dans une fiche de suivi des provisions et est accompagnée de tout justificatif utile (expertise, attestation...).

Les dotations et reprises de provisions font l'objet d'une saisie dans l'applicatif provisions par le chargé de recouvrement.

Le Comité Affaires Spéciales peut être amené à prendre la décision de procéder à une dotation ou une reprise de provision sur proposition du gestionnaire du dossier (chargés d'affaires du Marché concerné ou du recouvrement). Cette décision fait l'objet de l'établissement d'une FARF ou de l'actualisation de la fiche de suivi des provisions, selon que le gestionnaire est un Chargé d'affaires ou un Chargé de recouvrement.

La saisie des reprises ou dotations de provisions de classe V est effectuée, soit par l'intermédiaire de l'applicatif Evolan Collection PROVISIONS, soit par une écriture comptable prise en charge par le service Comptabilité sur décision du Comité Affaires Spéciales ou du Comité Bâle 3.

Un tableau récapitulatif annuel de l'ensemble des décisions est tenu par le service Contrôle Central des Risques afin d'obtenir la synthèse des opérations validées lors de cette instance.

En parallèle, un tableau récapitulatif des provisions individuelles de classe V est tenu par le responsable du secteur Traitement du Risque, qui actualise ce dernier chaque mois et l'adresse au service Comptabilité et au Contrôle Central des Risques.

Le Comité Affaires Spéciales de la fin du trimestre civile est plus spécialement dédié à l'analyse des niveaux de provisionnement.

Le suivi et le contrôle du niveau de couverture sont assurés par le service Contrôle Central des Risques en collaboration avec le service Traitement du Risque :

- Mensuellement au travers d'une requête infocentre le service Contrôle Central des Risques restitue l'ensemble des dossiers CDL/Défaut avec le montant de la provision affectée. Cette restitution est transmise aux différents marchés et au service du Traitement du Risque pour valider les montants de provisions affectés aux clients et signaler tout dossier qui ressortirait sous-provisionné ou non-provisionné. Lors de la remontée d'un dysfonctionnement, les corrections sont apportées et la Direction en est avertie dans le cadre de l'arrêté des comptes.

Le suivi et le contrôle des provisions des dossiers en gestion au recouvrement sont assurés de la façon suivante :

- Les dossiers non provisionnés sont identifiés par requête infocentre du Contrôle Central des Risques en début de mois. Ces dossiers font l'objet d'un examen au cours du mois par le service Recouvrement.
- Les dossiers devenus CDL au cours du balayage hebdomadaire, sont identifiés par fichier Betaweb « état des entrées/sorties CDL hebdomadaires ». Ces dossiers font l'objet d'un examen au cours du mois par le service Recouvrement.
- Le contrôle du provisionnement est intégré dans les contrôles au premier degré du recouvrement, et fait l'objet de revues de portefeuilles ciblées.

2. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs. Il inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des Prestations de Service Essentielles Externalisées (PSEE). Le Crédit Agricole de Franche-Comté est exposé à ces différents risques opérationnels. Ces risques sont classés, suivis et quantifiés selon les règles bâloises. Un dispositif de collecte mensuelle et de cartographie annuelle existe, fonctionne et permet de suivre, de quantifier et d'appréhender les risques opérationnels dans leur globalité. Fort de cette collecte, le Crédit Agricole de Franche-Comté adapte ses procédures, définit des plans d'actions, précise des plans de continuité d'activité, souscrit des polices d'assurance, etc.

3. Risque de non-conformité

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels ou encore de la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption ou le financement du terrorisme. Pour prévenir les risques de non-conformité, le Crédit Agricole de Franche-Comté a mis en place un dispositif de conformité qui implique l'ensemble des acteurs de l'entreprise. Ce dispositif se traduit notamment par des procédures, des organisations, des actions de formations et de sensibilisation, des contrôles et des systèmes d'information.

4. Risque de marché (données non auditées)

Le risque de marché correspond au risque de variation défavorable de la valeur d'un actif. Ce risque est susceptible de se matérialiser en cas d'évolution adverse d'un ou plusieurs paramètres de marché (taux, action, change).

Le risque de marché est encadré par des pertes potentielles maximales simulées par des scénarii de stress :

- stress groupe, élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres titres souverains, corporate et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques.
- stress adverse 1 an qui reprend pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation) la plus grande variation sur 1 an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans)

La Caisse Régionale s'est également dotée de règles de « stop loss » par classe d'actif qui impliquent de sortir du portefeuille les lignes enregistrant des baisses significatives.

Au 31 décembre 2017, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté détient un portefeuille de placement investi en quasi-totalité en OPCVM pour une valeur de marché de 420 M€.

5. Risque de taux (données non auditées)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté est exposée aux décalages résiduels entre les taux des actifs et des passifs de l'activité clientèle ainsi que du compartiment fonds propres.

Le risque de taux d'intérêt global est mesuré au minimum trimestriellement par l'application du logiciel Groupe « Cristaux 2 ». Les paramètres retenus tels que les lois d'écoulement sont également ceux définis au niveau national à l'exception des taux de remboursement anticipés des DAT ainsi que ceux de crédits en CHF établis sur les données locales.

La mesure et l'encadrement du risque de taux différencient l'activité principale de la Caisse Régionale en Euro de son activité en Franc Suisse, chacune faisant l'objet de limites propres dans un budget global. Par ailleurs, outre les gaps synthétiques, les composantes taux fixe et inflation ont une limite de gap séparée.

La politique de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté vise à maîtriser le risque de taux tout en exploitant au mieux les conditions de marché pour optimiser la marge d'intermédiation. L'exposition maximale à une évolution de 2% des taux est encadrée par deux ratios : un premier ratio limite l'impact rapporté au Produit Net Bancaire budgété, un second ratio limite la baisse de valeur des flux futurs actualisés sur 30 ans au montant des Fonds Propres.

Au cours de l'année 2017 l'évolution du gap de taux due à l'activité a fait l'objet de couvertures par un programme de swaps emprunteurs en Euro et en Franc Suisse. L'exposition au risque inflation est gérée par la mise en place de swap receveurs d'inflation ou l'achat de titres d'état indexés sur l'inflation.

Les montants des gaps correspondent à l'exposition annuelle de la Caisse Régionale aux variations de taux. Un signe négatif indique un excédent d'actifs par rapport aux ressources de même nature de taux et inversement.

En Millions	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
GAP Synthétique en EUR (libellé en EUR)	-191,08	-137,97	86,03	6,62	-39,49	97,88	33,36	-51,74	-224,47
GAP Synthétique CHF (libellé en CHF)	63,73	-156,73	-140,71	-112,55	-122,78	-97,26	-127,66	-133,76	-134,60

La mesure réalisée sur le 31 décembre 2017 avec « Cristaux 2 » montre que l'impact d'un choc adverse de taux de 2% sur la valeur actuelle nette est de 96 M€ en cumul Euro et Franc Suisse.

6. Risque de change

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté exerce une activité de crédit en Franc Suisse pour le financement de biens situés sur le territoire français.

L'encours des financements clientèle mis en place est refinancé en totalité auprès de Crédit Agricole S.A. en CHF, de ce fait la Caisse Régionale n'a pas d'exposition au risque de change sur la partie de son bilan en CHF.

La Caisse Régionale est uniquement exposée au risque de change sur le PNB futur des crédits en CHF. Sur la base d'un scénario de variation de 30 % du CHF, l'impact maximum autorisé par la Politique Financière est fixé à 0,50 % du PNB.

La Caisse Régionale calcule trimestriellement ce risque de change sur le PNB et met en place un programme de couverture pour maintenir le risque en deçà du seuil fixé.

7. Risque de prix

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté ne détient plus aucun BMTN indexé sur les taux d'intérêt.

8. Risques financiers liés aux changements climatiques

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté n'a pas identifié de risques financiers liés aux changements climatiques. Elle ne détient d'ailleurs pas de titres indexés sur le risque climatique.

9. Risque de liquidité et de financement

La politique de gestion de liquidité et de financement de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté vise un adossement global en capitaux et en durée des ressources aux actifs à financer. Cette politique se traduit notamment par le développement des ressources de collecte clientèle assurant l'essentiel des besoins.

Pour le complément, la politique de refinancement combine des ressources à court terme empruntées auprès de Crédit Agricole S.A. ou sur le marché interbancaire dans le cadre d'une limite actualisée semestriellement ainsi que des ressources long terme constituées d'avances globales

tirées sur Crédit Agricole S.A. ou d'avances spécifiques issues des véhicules de refinancement tels que la SFH ou CRH.

S'agissant du risque de liquidité, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté se conforme aux exigences du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR).

Au 31 décembre 2017 le ratio LCR s'établissait à 115,35 % pour un seuil réglementaire à 100 %, cette valeur est conforme à notre politique prudente de pilotage de la liquidité.

Par ailleurs, la Caisse Régionale applique le dispositif d'encadrement de la liquidité du Groupe Crédit Agricole.

VIII- COUVERTURE DES RISQUES DE FLUX DE TRESORERIE ET DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTERETS ET DE CHANGE

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté utilise des instruments dérivés dans le cadre exclusif de sa politique de gestion actif/passif.

Les opérations de swap mises en place ont pour objet de gérer le risque de taux de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté dans une optique de macro couverture.

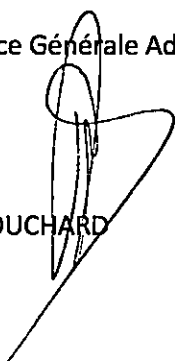
Depuis 2017 la Caisse Régionale documente ses opérations de couverture en € et CHF par la méthode générationnelle.

Les financements réalisés en Franc Suisse comportent à la demande des clients un cap qui plafonne les effets de la hausse des taux de marché du CHF sur le taux appliqué.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté réalise ponctuellement des couvertures de risque de taux associé en achetant des caps CHF à différents niveaux de prix d'exercice.

La Caisse Régionale utilise la méthode des couvertures de juste valeur pour justifier ces instruments.

La Directrice Générale Adjointe,



Patricia BOUCHARD

